

**Accord européen relatif au transport
des marchandises dangereuses par voies
de navigation intérieures (ADN)
(version 2013 du Règlement annexé)**

Rectificatif

Nota: Tout rectificatif à cette édition ainsi que tout amendement au Règlement annexé à l'ADN seront disponibles sur le site web de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe à l'adresse suivante: www.unece.org/trans/danger/danger.html

1.15.2.7

Sans objet en français
